

N°16-28

Objet :

**Subvention 2017 des postes de
chargé de missions, de
technicien de rivières et de
technicien de rivières/équipe
verte**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Considérant que le chargé de missions assure le suivi du contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne, anime les réunions de comité de rivières notamment, et participe à la mise en œuvre du contrat à travers le suivi des études techniques, la mise en place d'outils de communication ;

Considérant que le technicien de rivières assure la mise en œuvre du contrat de rivières sur le volet « restauration et entretien des milieux aquatiques » à travers des opérations de mise en défends des berges, de lutte contre les plantes envahissantes, de rétablissement de la continuité écologique notamment ;

Considérant que le technicien de rivières en charge de l'équipe verte a pour missions le management de l'équipe verte en insertion, la mise en œuvre du plan de gestion et d'entretien de la ripisylve et des cours d'eau ;

Considérant que le coût prévisionnel de ces postes estimé à 170 780 € est inscrit au budget 2017 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, peuvent apporter des financements à hauteur de 80% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers ;

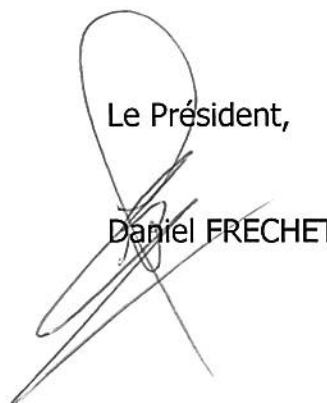
2°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le

12 DEC. 2016

Le Président,

Daniel FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20161212-DC16-28-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2016